



Mairie d'Ecoen  
Place de l'Hôtel de Ville  
95440 – ECOUEN  
01 39 33 09 00

# **PROCES VERBAL**

## ***DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du jeudi 7 décembre 2017

### **Etaient présents :**

Bernard ANGELS, Catherine DELPRAT, Jean-Noël BELLIER, Evelyne JUMELLE, Marcel BOYER, Mariana BAK, Nicolas BARBELANE, Frédérique THON, Philippe SEFERIAN, Annick THOMAS, Christian MARON, Françoise TRANCHART, Dominique MENIR, Dalila CHENNAF, Eric MALLE, Nathalie TREY-ROUCAUD, Olivier GIRAUD, Myriam KESSAI, Philippe SELOSSE, Isabelle FOLCHER, Stéphanie ZAFRANI, Christine PENELOUX, Bernard VIGNES, Brigitte DE MIL, Jean-François PIN

### **Procurations :**

Christophe PADOIN à Evelyne JUMELLE, Catherine MARCHAL à Bernard ANGELS, Franck ROUSSIN à Dominique MENIR, Yoann GUILLERM à Philippe SELOSSE

**Secrétaire(s) de séance :** Madame Françoise TRANCHART, Conseillère

**M. VIGNES** propose d'adresser un courrier de soutien à un agent de la collectivité qui a des problèmes de santé.

**Mme DELPRAT** répond que cela a déjà été fait. Toutes les personnes qui connaissent cet agent vont aller lui rendre visite rapidement.

**M. le Maire** rajoute que cela n'empêche pas de renouveler de notre soutien. Même si les membres du Conseil Municipal l'ont déjà fait séparément, un courrier peut-être fait en commun.

## **DECISIONS MUNICIPALES PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Décision n° 26/17 du 12 septembre 2017**

Un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un hôtel restaurant de cinq chambres dans un bâtiment existant a été passé avec le cabinet Architecture BESCOND – MILONE, dont le siège social est situé à THIERS (63300), 4 Bellevue, pour une durée d'exécution de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour un montant de 63 180.00 € H.T soit 75 816.00 € T.T.C.

### **Décision n° 27/17 du 23 octobre 2017**

Une convention de formation au profit d'un agent a été passée avec CPCV Ile de France, dont le siège social est situé à SAINT PRIX (95390), 7 rue du Château de la chasse, pour une formation intitulée « BAFA – Formation générale » du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour un montant de 385.00 € T.T.C les 8 jours de formations précités.

### **Décision n° 28/17 du 23 octobre 2017**

Un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Unité de percussions ... » et de diffusion a été passé avec la compagnie OPOSITO, dont le siège social est situé à NOISY LE SEC (93130), 53 rue de Merlan, pour 6 représentations, les 7 et 8 octobre 2017 dans le cadre du Festival du Connétable, pour un montant de 25 853.00 € H.T soit 27 275.00 € T.T.C,

### **Décision n° 29/17 du 23 octobre 2017**

Une convention de formation au profit d'un agent a été passée avec CPCV Ile de France, dont le siège social est situé à SAINT PRIX (95390), 7 rue du Château de la chasse, pour une formation intitulée « BAFD – Formation générale » du 6 au 16 novembre 2017 pour un montant de 450.00 € T.T.C les 9 jours de formations précités.

### **Décision n° 30/17 du 23 octobre 2017**

Une convention de formation au profit d'un agent a été passée avec CPCV Ile de France, dont le siège social est situé à SAINT PRIX (95390), 7 rue du Château de la chasse, pour une formation intitulée « Perfectionnement BAFD » du 6 au 11 novembre 2017 pour un montant de 400.00 € T.T.C les 6 jours de formations précités.

### **Décision n° 31/17 du 23 octobre 2017**

Une convention de formation au profit d'un élu a été passée avec l'Union des Maires du Val d'Oise, dont le siège social est situé à PONTOISE (95300), 38 rue de la Coutellerie, pour une formation intitulée « Se connaître pour mieux s'affirmer et communiquer » le 06 novembre 2017, pour un montant de 175.00 € T.T.C la journée de formation précitée.

**Décision n° 32/17 du 23 octobre 2017**

Un contrat pour un spectacle a été passé avec la SARL « CréativEvent », dont le siège social est situé à BAILLEUL SUR THERAIN (60930), 3 rue de Froidmont, qui dispose du droit de représentation de spectacles pour lequel elle s'engage à donner une représentation le 22 décembre 2017 de 16h00 à 18h00, au Relais Assistantes Maternelles, 14 avenue du Maréchal Foch, en s'assurant du concours des artistes nécessaires à sa représentation pour un montant de 236.94 € H.T soit 250.00 € T.T.C (T.V.A 5.5%).

**Décision n° 33/17 du 23 octobre 2017**

Une convention de formation au profit de 6 agents a été passée avec la Société NV FORMATION, dont le siège social est situé à MONTREUIL (93000), 95 avenue du Président Wilson, pour une formation « CACES » pour un montant forfaitaire de 2 350.00 € T.T.C les 3 jours de formation.

**Décision n° 34/17 du 23 octobre 2017**

Une convention de formation a été passée avec la Société NV FORMATION, dont le siège social est situé à MONTREUIL (93000), 95 avenue du Président Wilson, pour un exercice d'évacuation sur 2 sites de la ville pour un montant forfaitaire de 800.00 € T.T.C la journée de formation.

**Décision n° 35/17 du 23 octobre 2017**

Une convention de formation au profit de 7 agents a été passée avec la Société AEDES Protecta, dont le siège social est situé à SAINT GRATIEN (95210), 75 rue d'Orgemont, pour une formation intitulée «Préparation au certiphyto catégorie opérateur» les 27 et 28 novembre 2017, pour un montant forfaitaire de 3 000.00 € T.T.C les 3 jours de formation.

**Décision n° 36/17 du 10 novembre 2017**

Une convention de formation au profit d'un élu a été passée avec l'Union des Maires du Val d'Oise, dont le siège social est situé à PONTOISE (95300), 38 rue de la Coutellerie, pour une formation intitulée «Décrypter la gestuelle» le 21 novembre 2017, pour un montant de 175.00 € T.T.C la journée de formation précitée.

**Décision n° 37/17 du 10 novembre 2017**

Une convention de formation au profit d'un élu a été passée avec l'Union des Maires du Val d'Oise, dont le siège social est situé à PONTOISE (95300), 38 rue de la Coutellerie, pour une formation intitulée «Se connaître pour mieux s'affirmer et communiquer» niveau 2 le 15 janvier 2018, pour un montant de 175.00 € T.T.C la journée de formation précitée.

**Décision n°38/17 du 10 novembre 2017**

Une convention pour le 35<sup>e</sup> Festival théâtral du Val d'Oise a été passée avec le Festival théâtral du Val d'Oise, dont le siège social est situé à PONTOISE (95300), 4 rue Berthelot, pour une représentation le 1er décembre 2017 et pour un montant de 3 048.32 € T.T.C.

**Décision n° 39/17 du 10 novembre 2017**

Un marché pour la mission de contrôle technique pour la rénovation d'une maison de maître en restaurant-hôtel a été passé avec la société Qualiconsult, dont le siège social est situé à BOUFFEMONT (95570), 16 rue de la république, pour un montant de 4 400.00 € H.T soit 5 280.00 € T.T.C.

**Décision n°40/17 du 10 novembre 2017**

Un marché pour la mission de coordination sécurité santé a été passé avec la société SPSC – SEMEL Pierre, dont le siège social est situé à MORTEFONTAINE (60128), 4 rue de l'Eglise, pour un montant de 4 312.50 € H.T soit 5 175.00 € T.T.C.

**Décision n° 41/17 du 10 novembre 2017**

Une convention de formation au profit de 3 agents a été passée avec le Club Sportif du Val d'Oise, dont le siège social est situé à MONTMORENCY (95160), 5 rue Henri Dunant, pour une formation de surveillant de baignade du 9 novembre 2017 au 16 février 2018 pour un montant forfaitaire de 690.00 € T.T.C l'association n'étant pas soumise à la T.V.A.

**Remarques :**

Décision n°26/17 **M. VIGNES** demande pourquoi travailler avec un cabinet d'architecte domicilié à THIERS dans le PUY DE DOME alors qu'il y a des architectes locaux. La délibération 22 du conseil municipal du 27 juin 2017 page 23 traitait de cette question. M. le Maire disait que le projet avait été lancé en octobre 2016 et que la décision municipale 35/16 du conseil du 23 janvier 2017 indiquait que l'étude était réalisée par la société Projective Groupe dont le siège social est situé à CLERMONT-FERRAND (63000) dans le PUY DE DOME. Le groupe « Les gauches citoyennes pour ECOUEN » avait demandé en juin dernier le coût de transformation du tribunal d'instance en maison des solidarités (installation du CCAS entre autres), les montants des futurs travaux liés au projet de restaurant semi-gastronomique, si les travaux pour aménager des places de parking étaient prévus, si le restaurant empiéterait sur le parc ou si une partie du parc resterait ouverte au public. Aucune réponse n'a été donnée depuis.

**M. le Maire** répond que le permis de construire est à la disposition de M. VIGNES en Mairie, le sujet a déjà été abordé plusieurs fois et M. le Maire pense personnellement que la ville mérite d'avoir un site touristique important et actuellement nous ne pouvons accueillir les touristes qui viennent dans la commune.

**M. PIN** constate que sur les 16 décisions qui ont été prises entre le 12 septembre et le 10 novembre 2017, 7 concernent des conventions de formation au profit de divers agents de la mairie, pour un montant total de 8 000.00€, il y en avait 3 dans le procès-verbal précédent du 26 septembre pour un montant d'un peu plus de 3 000.00€. M. PIN s'interroge sur la relation entre la commune et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, auquel une cotisation relativement importante doit être versée correspondant à 0.9% de la masse salariale. M. PIN demande s'il ne serait pas possible d'obtenir du CNFPT que tout ou partie de ces montants soit pris à sa charge, soit dans le cadre du plan de formation du personnel soit le cas échéant par une signature de convention de partenariat spécifique avec le CNFPT. M. PIN sait qu'à une époque cela était possible, les finances du CNFPT sont peut-être moins évidentes aujourd'hui mais cela vaudrait peut-être la peine d'essayer.

**M. le Maire** répond que la commune travaille beaucoup avec le CNFPT mais sur des conventions de formations spécifiques, comme celles pour les services techniques, cet organisme n'en a pas les moyens. Il y a également trop de demandes d'inscriptions à des formations qui ne peuvent aboutir car les sessions sont déjà pleines. Il y a malheureusement une insuffisance du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Tout est fait pour que le personnel se forme au maximum, c'est un besoin niveau efficacité dans leur travail et pour leur promotion. Les agents sont inscrits en priorité à des formations avec le CNFPT mais lorsque le centre ne les propose pas, il faut passer par une société spécifique.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Page 4, **M. VIGNES** remarque qu'il n'apparaît pas la contestation faite par M. SELOSSE concernant les éléments donnés par M. VIGNES sur le vote des tarifs funéraires où M. VIGNES disait 3 contre et 0 abstention et M. SELOSSE 3 abstentions et 0 contre.

**M. SELOSSE** confirme que la bande sonore donne raison à M. VIGNES.

**M. le Maire** approuve la correction.

Page 6, **M. VIGNES** concernant la règle d'approbation des transferts de charge qui est différente entre le rapport du 8 mars 2017 sur la collecte des déchets et le rapport du 4 juillet qui concernait la petite enfance. Il devait être demandé auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, des précisions sur ces 2 règles inscrites.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit de la majorité qualifiée des communes (deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population du territoire, ou la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population du territoire).

Page 8, **M. VIGNES**, il est dit que M. BELLIER indique que M. BOYER a prévu pour le prochain conseil du mois de décembre de faire un point global sur l'Eco-centre. M. VIGNES demande si ce point sera fait en sachant qu'il est demandé depuis le 30 mars.

**M. le Maire** répond que ce point fait partie des questions diverses du conseil de ce jour.

Page 9, **M. VIGNES** avait demandé quels sont les noms des 12 communes qui bénéficient de la vidéoprotection.

**M. le Maire** répond que les 12 communes qui bénéficient de la vidéoprotection sont Bouqueval, Epiais les Louvres, Fontenay en Parisis, Fosses, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Gassot, Louvres, Marly la Ville, Puisieux en France, Survilliers, Villeron et Ecouen.

Page 10, **M. VIGNES** s'agissant de la question orale sur la motion commune, le groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen » n'a toujours pas la copie de la lettre et le texte de la motion qui ont été envoyés à Mme la Ministre Agnès BUZIN. Cette motion a été votée, il aimerait avoir une copie.

**M. le Maire** répond que la motion sera envoyée.

Page 14, **M. VIGNES** concernant la rédaction sur les compteurs LINKY sur la 3<sup>ème</sup> ligne, il n'a pas été dit «Les nouveaux compteurs sont installés gratuitement en 30 min mais pourquoi fabriquer des compteurs qui durent 50 ans alors que les compteurs qui seront installés en 30 min vont durer 15

ans.». M. VIGNES propose de rectifier par « Les nouveaux compteurs sont installés gratuitement en 30 min » et de rajouter « et vont durer 15 ans alors que les compteurs actuels durent 50 ans. »

**M. le Maire** constate qu'il y a eu une inversion et approuve la correction.

**M. VIGNES** souhaite revenir sur l'intervention de Mme THON sur les taxis communautaires, il n'avait pas entendu, lors de cette séance, qu'ils étaient réservés au seul patient. Donc un patient et son accompagnateur ne peuvent pas utiliser les taxis communautaires, M. VIGNES ne comprend pas à quoi servent les taxis communautaires si l'accompagnateur ne peut pas accompagner le patient. La question du transport des Ecoeuennais voulant se rendre à l'hôpital de Gonesse reste posée.

Page 15, **M. VIGNES** reprend la phrase « M. le Maire dit qu'il faut rapidement une motion commune sur les difficultés rencontrées par nos communes du fait de la politique gouvernementale, M. SEFERIAN dit espérer pouvoir présenter cette motion au conseil de décembre ». Après un travail conjoint des deux groupes au mois de novembre, ce projet de motion n'est toujours pas à l'ordre du jour. M. SELOSSE a dit à M. VIGNES oralement par téléphone que cela n'est pas le moment. M. VIGNES rappelle qu'en mars 2016, une motion votée à l'unanimité demandait au gouvernement de l'époque de ne pas réduire la dotation globale de fonctionnement. M. VIGNES renouvelle sa demande d'avoir une copie de la lettre et de la motion envoyée au gouvernement précédent. En mars 2017, il avait été demandé qu'une nouvelle motion soit votée, M. le Maire avait répondu que nous allions changer de gouvernement et que l'on verrait. Le 11 juin en commission finances, M. VIGNES avait relancé cette demande.

**M. le Maire** répond que s'il y avait eu une baisse des dotations, une motion aurait été faite mais il n'y en a pas eu, M. le Maire ne voit pas ce que l'on peut demander.

**M. VIGNES** rappelle que M. le Maire leur avait demandé de se rapprocher du groupe de la majorité pour travailler ensemble sur de nouvelles motions, chose qui a été faite pour finalement dire qu'il n'y aura pas de motion commune. « On marche sur la tête »

**M. le Maire** répond qu'il n'a pas de baisse de dotation cette année, on ne peut pas faire une motion en disant de ne pas baisser les dotations alors que ce n'est pas le cas.

**M. VIGNES** dit que M. le Maire n'a pas eu connaissance du texte.

**M. SELOSSE** répond que M. le Maire a bien eu connaissance du texte et c'est unanimement qu'ils ont souhaité ne pas aller au bout de cette motion avec le groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen ». Il y a des choses sur lesquelles le groupe ne souhaitait pas changer une ligne, il est compliqué de dire des choses sur des textes nationaux sur lesquels nous n'avons aucune vérification. M. SELOSSE avait demandé à M. VIGNES d'apporter ses vérifications, ce qui n'a pas été fait lors du retour des corrections faite sur la motion. Cela ne convenait pas à l'ensemble des conseillers municipaux.

**Mme JUELLE** souligne page 14 que la remarque a été faite par Mme THON et non par M. THON.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2017.

## **ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

### **1. Installation d'un conseiller municipal**

**M. le Maire** rapporte que Madame Chedlia BREIGEAT, conseillère de la liste « Les gauches citoyennes pour Ecouen » a transmis sa démission de conseillère municipale par correspondance, réceptionnée en mairie le 21 octobre 2017.

L'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'Etat. »

Dans le respect de l'article L 270 du Code Electoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », Monsieur Jean-François PIN, suivant sur la liste, remplacera Madame Chedlia BREIGEAT.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Suite à l'installation de Monsieur Jean-François PIN en tant que conseiller municipal, il est proposé sa représentation en lieu et place de Madame Chedlia BREIGEAT, conseillère municipale démissionnaire, au sein des instances suivantes :

Commission enseignement, enfance et jeunesse,

Commission urbanisme, travaux et voirie,

Commission PLU,

CAO et bureau d'adjudication

La composition des commissions sera modifiée en conséquence.

**M. PIN** prend la parole pour se présenter : « Merci Monsieur le Maire de me donner la parole quelques minutes, et merci pour l'accueil que vous m'avez réservé avant ma prise de fonctions.

Je souhaite simplement, avoir l'occasion de me présenter à mes collègues parce que je pense que la grande majorité d'entre eux ne m'ont jamais vu bien qu'étant dans la région depuis plus de 40 ans et 27 ans à Ecouen. J'habite de l'autre côté du bois d'Ecouen, sans continuité de voirie directe avec la commune, quartier qui vit essentiellement avec le village de Sarcelles d'une part, et d'autre part mes

activités professionnelles m'ont éloigné de la région pendant de nombreuses années puisque j'ai exercé à Fontainebleau d'une part, à Toulouse et encore dernièrement à Agen dans le Lot et Garonne.

J'ai une expérience dans le domaine des collectivités territoriales, j'ai exercé à la fois le poste de Directeur général des services techniques pour la ville de Sarcelles mais également comme responsable à l'Institut de formation des cadres supérieurs du CNFPT et comme professeur des universités à Toulouse dans un master de gestion de sociologie appliquée à la gestion locale pendant une dizaine d'années.

Je n'ai pas l'ambition de remplacer Mme BREIGEAT (chacun sait bien que, de plusieurs points de vue, elle est évidemment irremplaçable), je vais donc me contenter de lui succéder en mettant, je l'espère au bénéfice de la municipalité, à la fois mon expérience et les quelques compétences qu'il me reste puisque maintenant je suis en retraite.

Je voudrais simplement dire que mes interventions s'articuleront autour de 3 éléments de référence : D'une part, ma présence auprès de mes amis Brigitte de MIL et Bernard VIGNES du groupe « Les gauches citoyennes », d'autre part ma volonté pour vous faire connaître les besoins spécifiques de mes voisins du chemin d'Enghien qui, à tort ou à raison, ont le sentiment de ne pas être vraiment considérés comme des citoyens d'Ecouen à part entière. Donc j'essaierai de me faire correctement l'interprète de leur demande. Enfin, je ne peux pas mettre de côté ma responsabilité politique puisque comme certains d'entre vous le savent je suis le porte-parole du collectif du mouvement de La France Insoumise dans la Plaine de France, et à ce titre-là je participe avec d'autres à la coordination de ces groupes d'action dans diverses communes de notre région.

Ceci étant mes interventions seront dans un cadre de dialogue, pour assurer du mieux possible les intérêts de nos concitoyens.

Dans un récent entretien vous m'avez dit, Monsieur le Maire, que vous considérez que les deux groupes d'élus du conseil municipal ne sont pas des adversaires, mais des concurrents : je suis dans le même état d'esprit et je forme des vœux pour que celui-ci soit largement partagé ici.

Je vous remercie pour votre attention »

**M. le Maire** rajoute qu'il est persuadé qu'ils trouveront des terrains d'ententes sur différents sujets qui intéressent tous les habitants.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jean-François PIN en qualité de conseiller municipal et valide la composition des commissions ci-dessus indiquées en y intégrant sa représentation.



## 2. Décision modificative n°1 – Budget principal commune 2017

M. le Maire rapporte aux membres du conseil municipal les modifications suivantes :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Chap.	Nat.	Libellé compte	Montant de la DM
Dépenses réelles	16	1641	Emprunts en euros	+ 1 000,00 €
Dépenses réelles	20	2031	Frais d'études	+ 4 000,00 €
Dépenses réelles	21	2111	Terrains non bâtis	+ 73 500,00 €
Dépenses réelles	23	2313	Constructions	- 78 500,00 €
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 90 000,00 €
Total des opérations réelles				+ 90 000,00 €
Total des opérations d'ordre				- €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>				<b>+ 90 000,00 €</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Chap.	Nat.	Libellé compte	Montant de la DM
Recettes réelles	10	10222	FCTVA	- 50 000,00 €
Recettes réelles	13	1326	Autres établissements Publics	+ 140 000,00 €
Total des opérations réelles				+ 90 000,00 €
Total des opérations d'ordre				- €
<b>Total des recettes d'investissement</b>				<b>+ 90 000,00 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	Chap.	Nat.	Libellé compte	Montant de la DM
Dépenses réelles	011	6042	Achats de prestations de services	+ 9 500,00 €
		60623	Alimentation	+ 2400,00 €
		6228	Divers rémunérations extérieures	+ 29 050,00 €
Dépenses réelles	012	6488	Autres charges	+ 8913,00 €
Dépenses réelles	014	73925	FPIC 2017	+ 61 658,00 €
Total des opérations réelles				+ 111 521,00 €
Total des opérations d'ordre				- €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>+ 111 521,00 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	Chap.	Nat.	Libellé compte	Montant de la DM
Recettes réelles	73	73223	FPIC 2017	+ 111 521,00 €
Total des opérations réelles				+ 111 521,00 €
Total des opérations d'ordre				- €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>				<b>+ 111 521,00 €</b>

**M. VIGNES** demande que le libellé « Il est proposé aux membres de la commission » soit remplacé par « Il est proposé aux conseillers municipaux ». Concernant le montant de 140 000.00€ en recettes investissement, le nom des établissements n'est pas précisé, en commission il avait été évoqué le Sigidurs, M. VIGNES demande des précisions concernant les 140 000.00€.

**M. le Maire** approuve la correction et précise que les 140 000.00€ proviennent de financements pour les bornes d'apport volontaire enterrées grâce à un contrat avec eco-emballage. C'est un versement que le Sigidurs a reversé pour compenser les frais d'installation des bornes d'apport volontaire.

**M. VIGNES** demande le programme d'aménagement prévu sur la ville, il y en a déjà quelque une installées mais M. VIGNES aimerait avoir l'ensemble du programme et qui a la responsabilité de l'entretien hygiénique.

**M. le Maire** répond que depuis un mois suite à un marché public, il y a un nouveau collecteur. Avant, il s'agissait de Veolia, maintenant il s'agit de Sepur. M. le Maire est conscient que depuis 15 jours/3 semaines c'est assez difficile car les tournées ont changé et il y a des problèmes au niveau des collectes.

**M. le Maire** a fait faire une vérification par les services du Sigidurs et des pénalités seront envoyées au collecteur. Mais il faut laisser quelques semaines d'adaptation. Quand un collecteur prend la place d'un autre, il y a une convention dans ce corps de métier qui fait que le nouveau titulaire doit reprendre les employés de l'ancien. Par ailleurs, il a des points qui protègent les employés : les cadres ne sont pas transférables et les délégués syndicaux peuvent refuser.

Ainsi, lorsqu'il y a eu le transfert entre Veolia et Sepur, du jour au lendemain 17 personnes n'ont pas été transférées. De fait, Sepur a été obligé d'employer du nouveau personnel qui ne connaissait pas l'ancien circuit. Un temps d'adaptation est nécessaire. Depuis 8 jours tout à l'air d'être revenu à la normale mais s'il y a un problème, il faut le signaler et c'est au collecteur, nouveau titulaire, de s'en occuper.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

### **3. Attribution des bourses communales 2017-2018**

**Mme DELPRAT** rapporte que comme chaque année, la Ville souhaite attribuer des bourses pour aider les familles à financer les études des élèves du secondaire et les étudiants du supérieur.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le barème des bourses communales pour l'année **2017-2018**.

<b>Nombre d'enfants à charge</b>	<b>Revenu fiscal de référence 2016</b>
1	jusqu'à 8 030 €
2	jusqu'à 9 680 €
3	jusqu'à 11 495 €
4	jusqu'à 13 455 €
5	jusqu'à 15 140 €
Par enfant supplémentaire	1 810 €

**M. PIN** souhaite connaître l'évolution du nombre de demande de bourses et le nombre d'attribution sur quelques années.

**M. DELPRAT** répond que cette année, 2 enfants d'une même famille ont bénéficié d'une bourse. Il y a très peu de demande. Il y a 3 ans, une information avait été publiée sur le bulletin de la ville pour que les gens se manifestent mais cela n'a pas donné de suite.

**M. PIN** demande s'il serait possible d'étudier la raison pour laquelle il y a un si faible taux de demande ? Est-ce un problème d'information, de taux de la bourse, de barème ou de procédure ?

**Mme DELPRAT** répond qu'il ne s'agit pas d'un problème d'information, l'information a été passée il y a quelque temps et il n'y a pas eu de retour.

**M. le Maire** précise qu'il y a cependant beaucoup de retour pour la prise en charge des cartes de transport.

**M. VIGNES** rappelle que lors du conseil du 19 juin 2014, le groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen » était intervenu au sujet du quotient familial, M. le Maire avait dit à l'époque que certains quotients et tarifs votés il y a plusieurs années n'ont pas subi d'évolution et c'est pour cette raison que depuis le début de ce mandat il a confié à Mme DELPRAT la charge de réviser le quotient familial. M. le Maire avait ajouté qu'il souhaitait qu'une solution soit proposée afin d'en finir avec les inégalités puis au conseil du 27 juin 2017, suite à une relance du groupe liste « Les gauches citoyennes pour Ecouen », M. le Maire et Mme DELPRAT s'étaient engagés à présenter le résultat d'une étude à la rentrée. Cela fait 3 mois que la rentrée a eu lieu et il n'y a toujours rien, cela fait au total 3 ans et demi d'attente.

**Mme DELPRAT** aimerait également que cette étude soit plus rapide, elle est encore en cours et devrait aboutir dans les 2 mois.

**M. le Maire** rajoute qu'il est indispensable d'ajuster le quotient. Les choses ont évolué, il faut être le plus juste possible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

#### **4. Autorisation de crédit – Budget principal commune exercice 2018**

**M. le Maire** rapporte que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de permettre le fonctionnement des services et de poursuivre les projets en cours d'ici le vote du budget, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article à hauteur de :

2 257 520 € x 1/4 arrondis, soit 564.380,00 €, arrêtés comme suit :

Chapitre	Libellé Chapitre	Crédits
20	Immobilisations incorporelles	50.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	50.000,00 €
23	Immobilisations en cours	464.380,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

## **5. Autorisation de crédit – Budget annexe assainissement exercice 2018**

**M. BELLIER** rapporte que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de permettre le fonctionnement des services et de poursuivre les projets en cours d'ici le vote du budget, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article à hauteur de : 327.316,94 € x 1/4, soit 81.825,00 €, arrêtés comme suit :

Chapitre	Libellé Chapitre	Crédits
21	Immobilisations corporelles	81.825,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

## **6. Approbation du Rapport d'activité 2016 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**

**M. BELLIER** souligne qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et rappelle qu'elle est composée de 42 communes sur un territoire de 342 km<sup>2</sup>, 345 938 habitants, il s'agit de la 2<sup>ème</sup> agglomération de France par sa population. L'installation de l'exécutif s'est fait le 31 mars 2016, le 1<sup>er</sup> budget a été voté à l'unanimité ainsi que les statuts.

L'essentiel des décisions qui sont prises le sont à l'unanimité. Afin de délimiter la ligne de partage entre les actions qui relèvent de l'intérêt communautaire et celles qui relèvent des communes, une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été constituée, elle est composée de 84 élus (dont M. le Maire et M. BELLIER pour la ville d'Ecouen), cette commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises de façon à se définir et se positionner sur les différentes thématiques. La prochaine CLECT aura lieu la semaine prochaine.

Ce qui, de manière systématique, prévaut dans les décisions, c'est à la fois l'amélioration du quotidien des usagers, des administrés, et bien entendu en intégrant l'intérêt général, et l'efficacité du service public. Dans la perspective d'un dialogue et d'échange constant, en parallèle du conseil et du bureau communautaire, a été créée une conférence des Maires qui s'est réunie à 2 reprises en 2016, l'ensemble des Maires y sont présents, cette instance permet un niveau d'information égal pour l'ensemble des communes. 17 commissions thématiques ont été mises en place, elles sont animées par les vices présidents et les conseillers délégués et là aussi, l'objectif est d'arriver à des synthèses sur l'ensemble des thèmes qui sont analysés, (une réunion a eu lieu la veille autour de l'urbanisme et du nouveau SCOT).

Ce rapport présente aussi les différentes actions et dossiers ainsi que les projets de la Communauté d'Agglomération.

Pour faire fonctionner cette communauté, il y a plus de 500 agents mobilisés au quotidien au sein des équipements et des services intercommunaux. Ce chiffre va augmenter de façon progressive puisqu'en fonction des décisions qui sont prises sur ce qui est de l'intérêt communautaire ou de l'intérêt communal, il y a un certain nombre d'agents qui vont basculer vers la Communauté d'Agglomération. C'est le Vice-président Didier VAILLANT, en charge des ressources humaines, qui travaille avec les différentes instances représentatives du service du personnel à l'harmonisation du temps de travail, des salaires, des avantages sociaux.

Sur les finances pour la 1<sup>re</sup> année, le budget de fonctionnement de 2016 s'est levé à 229 240 004.00€ et celui de l'investissement à 42 051 176.00€. Une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux pour présenter l'ensemble des perspectives de la Communauté d'Agglomération se tiendra sûrement dans le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018.

**M. PIN** trouve ce rapport, qui présente pleins d'informations, très intéressant et très bien présenté. Il pense qu'une transformation de ce texte peut être plus accessible pour nos concitoyens de manière à leur faire comprendre l'intérêt de se constituer en Communauté d'Agglomération. Ceci étant M. PIN pense que l'on peut regretter que s'agissant de l'information des élus municipaux, ce document soit un peu trop factuel et insuffisamment évaluatif.

Il est difficile à la lecture de comprendre à quels enjeux l'Agglomération est confrontée, quels sont-ils aussi bien pour le développement de son territoire que pour l'organisation de ses compétences, cela est exposé de manière très positiviste. Et également comprendre quelles sont les difficultés que certains projets peuvent rencontrer ou les raisons de tel ou tel succès.

**M. PIN** pense qu'il serait utile de mieux saisir cette réalité complexe. Par exemple, s'agissant de la ligne de bus n°20 à haut niveau de service, rien n'a été dit sur la très faible fréquentation de cette ligne alors qu'elle a mobilisée énormément d'énergie et énormément de financement et qu'elle a été présentée comme devant satisfaire un grand nombre de besoin de transport de l'Est du département vers Roissy. Hors manifestement, elle ne joue pas réellement son rôle plusieurs mois après son ouverture.

**M. PIN** souhaite insister sur 2 aspects de la politique de la Communauté d'Agglomération, en ce qui concerne la mise en œuvre de la charte agricole et le maintien du service public, il a bien été noté qu'il existe un conseiller délégué en charge de ces aspects (M. Jean-Marie FOSSIER, Maire de Louvres) et qui dispose d'une commission aussi. M. PIN aimerait être sûr que la commune est bien intégrée dans le champ de ces préoccupations, aussi bien en ce qui concerne la partie rurale et agricole de son territoire qu'en ce qui concerne ses propres services publics, plus particulièrement aux menaces qui pèsent sur notre bureau de poste. Il serait bien de demander au maire de Louvres de regarder un petit peu la situation d'Ecouen plus particulièrement dans le cadre des investigations de sa commission.

**M. PIN** a des interrogations en ce qui concerne la mise en œuvre de la compétence optionnelle d'action sociale dite d'intérêt communautaire (Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ Maire-adjointe de Garges lès Gonesse) avec là aussi une commission sur les handicapées et les personnes âgées et un service au niveau de la direction générale, il y a eu plusieurs fermetures d'établissements de gérontologie dans notre secteur. M. PIN souhaite que M. le Maire insiste pour qu'une étude prescriptive sur les besoins en matière d'accompagnement des personnes âgées, de prise en charge du vieillissement sur le territoire de l'agglomération soit diligentée avec peut-être une focalisation plus particulière sur la satisfaction de ses besoins dans le service public et dans le secteur associatif non lucratif.

**M. le Maire** répond que nous aurons l'occasion d'en reparler et invite les élus à s'exprimer comme M. PIN le fait car tout le monde est intéressé. Il est vrai qu'il est difficile pour la population de comprendre l'intérêt communautaire, car plus on s'éloigne du territoire communal plus c'est difficile de faire comprendre à la population quels sont les rôles des uns et des autres.

Concernant la dernière partie sur le social, Monsieur le Maire évoque les débats qui sont tenus au niveau communautaire et de la complexité de la situation. En effet, les difficultés se posent aussi bien sur le manque de praticiens que sur les maisons de santé ou sur le handicap.

**M. le Maire** évoque également le 5<sup>ème</sup> risque : la dépendance. Les gouvernements que M. le Maire a soutenu n'ont rien fait. C'est un problème qui va tous nous toucher, et rien n'a encore été fait. La situation des EHPAD est compliquée sur notre territoire intercommunal (Sarcelles et Marly notamment) et plusieurs pistes sont actuellement étudiées.

**M. le Maire** rappelle également que notre intercommunalité est actuellement très enviée pour son territoire et pour ses finances. Si les communes de Seine et Marne avaient dans un premier temps contesté leur rattachement à notre EPCI, désormais elles sont satisfaites et de nouvelles communes de ce département souhaitent nous rejoindre.

Par ailleurs, quelques bruits courent sur le fait que Roissy, et deux autres villages, soient récupérés par Paris Métropole. Cette situation serait catastrophique pour notre intercommunalité. A ce jour, nous restons dans l'attente des décisions de l'Elysée et cette configuration intercommunale reste hypothétique.

Le conseil prend acte à l'unanimité cette délibération.

## **7. Contrat groupe CIG**

**M. le Maire** rapporte que la Ville participe à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG de Versailles. Cette procédure n'engage pas la Collectivité à adhérer, mais nous permettra de connaître les conditions négociées dans le cadre d'un contrat groupe et de voir si celles-ci sont plus intéressantes pour la Collectivité.

Pour information, la date d'effet du contrat d'assurance concernant le personnel communal avec le groupe statutaire du centre interdépartemental de gestion est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M. BOYER** prend la parole pour faire un point sur l'Eco-Centre. Concernant l'Association de Préfiguration de l'Eco-centre d'Ecouen (APEE), un projet est porté par la commune et 3 associations : Inventaire Education à l'Environnement, Plaine de Vie (association d'insertion par l'activité économique), Batir Sain (association de promotions de la construction durable). L'objet est la mise en place d'un projet innovant axé sur le développement durable et l'économie verte.

De base, il consiste en la création d'un lieu multi services symbolisé par un bâtiment utilisant des matériaux et méthodes de construction durables favorisant les économies d'énergie avec des salles de conférences, une matériauthèque et un centre de formation. Ce projet devait se développer de façon progressive avec une réflexion autour de la création de serres maraichères, de fruits et légumes anciens et d'un marché.

Malheureusement, la baisse des dotations de l'Etat, le désengagement tant de la région que du département avec les difficultés rencontrées obligent les acteurs à réfléchir à d'autres formes de valorisation et de concrétisation de leur projet. La réflexion en cours au sein de la Communauté d'Agglomération autour de la mise en place d'une PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique) en lien avec l'ADEME et la région doit aboutir à une étude de préfiguration. Il est donc envisagé qu'il y ait d'autres projets autour du grenelle de l'environnement qui sont en gestation. Si cet axe venait à se concrétiser, le projet porté par la ville et les 3 associations permettrait de donner une nouvelle orientation à l'APEE. A ce jour, nos actions ont été menées sur la formation autour de la labélisation RGE reconnue grenelle de l'environnement pour les entreprises artisanales et sur la recherche de partenariat avec la CAPEB regroupement des artisans d'Ile de France. Les associations créatrices étant elles-mêmes dans une dynamique de recherche de financement, voire la réduction de leurs activités, il conviendra au cours de l'année 2018 en fonction des résultats de l'étude de la PTRE de réfléchir à une organisation différente pour porter ce projet en lien étroit avec la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France.



Tels sont les éléments essentiels dans ce projet, les acteurs ont la volonté et le dynamisme nécessaires pour envisager sa concrétisation sous les formes restant à définir, dans un contexte budgétaire contraint et dans une organisation territoriale en pleine mutation.

**M. le Maire** rajoute que c'est un beau projet qui avait été porté à l'époque par Mme Charlotte BRUN et M. BOYER et à part la Communauté qui répond présente, c'est très difficile à mettre en place.

**M. le Maire** souhaite répondre oralement à un courrier très intéressant que M. PIN lui a envoyé afin que tout le monde entende la réponse.

Il s'agit de la ferme de la route de BOUQUEVAL dite « Ferme BOMBRE ». Cet achat a été décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal après que le propriétaire ait séparé les terres du bâti afin de faire une opération immobilière.

Actuellement, la ville rachète plusieurs parcelles agricoles, la dernière opération étant celle du terrain de Paint-ball, afin d'avoir une maîtrise foncière et de pouvoir négocier avec des associations ou un agriculteur pour proposer cette ferme avec des terrains autour.

Cette gestion du patrimoine est indispensable pour la ville car il faut anticiper l'évolution de celle-ci. Pour cela la commune a, par le passé et malgré les critiques, racheté plusieurs bâtiments (Manoir des Tourelles, la propriété DE GAULLE, la Grange à Dîmes) et a récemment racheté la maison MARANGE. Ces investissements permettent aujourd'hui à la commune de bénéficier de bâtiments préservés, d'un accès direct au Château et d'un cadre de vie agréable et maîtrisé.

**M. le Maire** explique également son projet de créer des serres sur le territoire agricole de la commune. Ce projet ambitieux, a été salué par la Chambre d'Agriculture du Val d'Oise mais reste en attente de faisabilité technique. Plusieurs pistes sont actuellement étudiées pour mener à bien cette idée avec notamment le SIGIDURS et la ville de Villiers le Bel.

**M. PIN** trouve également le projet des serres très intéressant, il a rencontré des gens de l'association Terre de Liens qui rassemble des fonds solidaires pour aider à l'installation d'agriculteurs, notamment des jeunes qui veulent être dans une filière biologique. Ils sont venus visiter sur le terrain et sont intéressés pour trouver un agriculteur.

**M. le Maire** rappelle qu'en attendant l'aboutissement des divers projets, le Ferme BOMBRE est louée au SIGIDURS pour 1 ou 2 ans pour un loyer avoisinant les 10 000 € par mois. Cette location permet à la ville de recevoir des recettes ce qui reste important pour avoir une gestion équilibrée des comptes de la commune.

## **QUESTIONS ORALES**

Question orale du groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen », lue par M. PIN.

« Monsieur le Maire,

Comme nous le savons toutes et tous, la lutte contre les changements climatiques est une exigence qui s'impose avec de plus en plus d'intensité, notamment depuis que certains pays ont décidé de se retirer unilatéralement de l'accord de Paris signé en décembre 2015 lors de la COP 21.

Parmi les principales mesures prévues dans cet accord figurent en priorité la réduction de la consommation d'énergie (sous toutes ses formes) et l'utilisation de sources d'énergies alternatives écologiques, c'est-à-dire non carbonées.

Les communes peuvent et doivent avoir une responsabilité particulière dans ces domaines, non seulement en ce qui concerne leurs activités et leurs services (bâtiments, véhicules divers, production énergétique locale, etc.), mais aussi par l'incitation auprès des particuliers, des entreprises, des propriétaires bailleurs, des concessionnaires de services publics, pouvant aller jusqu'à la coordination de leurs initiatives.

Nous voudrions savoir s'il existe un programme de la municipalité dans ce domaine.

Si oui, serait-il possible d'avoir communication de l'évaluation de sa mise en œuvre ?

Si non, serait-il envisageable de le mettre à l'étude très prochainement ?

Nous vous remercions pour votre réponse. »

**Mme JUELLE** rassure M. PIN en lui disant que la municipalité prend ses responsabilités sur le sujet évoqué.

Depuis 2013, il y a beaucoup de choses qui ont été faites pour la réduction des consommations énergétiques notamment pour les bâtiments. Lors d'un précédent conseil municipal il a été fait une demande de subvention à la DETR pour le changement des baies vitrées et des fenêtres du centre Simone Signoret (isolation phonique et thermique). Mme JUELLE indique que les travaux ont été facturés 128 850.00€ et que la commune a obtenu une subvention de 43 357.50€.

Concernant les véhicules, la ville a fait l'acquisition d'un véhicule électrique et de deux véhicules hybrides pour les services communaux.

Pour la production énergétique locale, les candélabres de la ville sont progressivement remplacés. Ce changement progressif est combiné avec l'utilisation d'ampoules LED. Cela coûte environ 100 000.00€ par an sur le budget communal. Sur les incitations auprès des particuliers, il y a eu l'installation de 50 Bornes d'Apports Volontaires et la commune essaie d'optimiser le tri sélectif.

**Mme JUELLE** rajoute qu'en 2017, la commune d'Ecouen s'est inscrite à la semaine du développement durable et cette opération va être poursuivie. Toutes les questions posées sont

généralement à l'ordre du jour des commissions environnement, cadre de vie. La prochaine commission aura bientôt lieu.

**M. le Maire** rajoute qu'il y a également une caméra thermique. La commune travaille beaucoup avec le CAUE et une caméra est mise à disposition afin d'évaluer les déperditions thermiques des bâtiments.

**Mme JUELLE** rajoute que le CAUE a participé également aux journées Européennes du Patrimoine et à la semaine du développement durable. Ils sont toujours présents pour aider la ville à réaliser les projets proposés.

Question orale du groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen », lue par Mme DE MIL.

« Monsieur le Maire,

Nous avons été interpellés par des parents Ecoennais qui font jouer leurs enfants aux parcs Lemaire et Charles de Gaulle.

Ils nous disent que les lieux de jeux sont souvent sales (mouchoirs, bouteilles en plastique et bouteilles d'alcool vides, canettes de bière). Ils précisent que des déjections canines sont laissées par les propriétaires des chiens dans l'espace des enfants (beaucoup sur le parc Charles de Gaulle) et que les distributeurs de sacs destinés au ramassage sont le plus souvent vides.

Avec toute l'attention et le professionnalisme du service de la voirie pour nettoyer, il demeure que les jeux qui sont cassés ne sont pas réparés. Par exemple un jeu sur la propriété Lemaire est inutilisable depuis 8 mois.

Le revêtement spécial au sol se dégrade et attire l'attention de personnes malveillantes qui le détériorent davantage.

Les grilles qui entourent ces parcs sont pliées, saccagées et pourraient blesser un enfant.

Concernant le parc Lemaire :

- La porte d'entrée qui entoure l'espace de jeux est cassée depuis plus d'un an ; les plus petits s'y coincent les doigts.

- Les filets de protection du terrain de foot sont abîmés, arrachés à certains endroits.

Par ailleurs, d'autres remarques ont été faites concernant le nombre de jeux pour enfants qui n'évolue pas (4 jeux sur la propriété Lemaire et 2 jeux sur le Parc Charles de Gaulle) alors que la population augmente.

Nous vous demandons Monsieur le Maire, d'une part, votre intervention afin que les jeunes enfants puissent s'amuser sans risquer de se blesser dans un lieu leur étant dédié et, d'autre part, de prendre des dispositions pour réaménager ces lieux en y mettant davantage de jeux.

Nous vous en remercions. »

**M. BELLIER** souhaite, avant de répondre aux différents points évoqués et de rétablir certaines vérités, indiquer qu'en tant que conseillère municipale, il serait plus judicieux d'alerter les services techniques si des dysfonctionnements sont constatés. M. BELLIER pense que cette démarche serait plus pertinente que de poser une question sans connaître la réalité.

**Mme DE MIL** répond qu'elle parle au nom des Ecouennais et non en son nom. Mme DE MIL ne peut pas dire aux administrés d'interpeller les services techniques.

**M. BELLIER** explique que lorsqu'il reçoit un administré qui lui fait part d'un problème, s'il le juge nécessaire, M. BELLIER fait intervenir les services techniques. Sur le parc Charles de Gaulle comme sur le parc du gymnase Lemaire, les employés municipaux interviennent quasi journalièrement pour essayer de maintenir la propreté à la fois de ces jeux et de la ville en général.

Malheureusement, il est vrai que l'incivilité de certains génère un surcroît de travail important auquel les agents s'efforcent de répondre au mieux. M. BELLIER note également que M. DE MIL reconnaît l'importance et la qualité de travail des agents communaux. Les agents ont par exemple retrouvé au parc Lemaire un certain nombre de couches.

Sur les déjections canines, des affiches ont été posées sur l'ensemble des panneaux municipaux et il a été rappelé à plusieurs reprises dans les bulletins municipaux les règles du bien-vivre ensemble. Les sacs destinés à ramasser les déjections canines sont régulièrement renouvelés malheureusement certains les volent pour leur usage personnel.

**M. BELLIER** rajoute que pour ce qui concerne les jeux du parc Lemaire que ce soit le portail ou les jeux, ils ont fait l'objet à plusieurs reprises de réparations par les services techniques.

Il est évident que la municipalité ne laisse pas pendant 1 an comme Mme DE MIL le dit, un certain nombre de choses qui ne fonctionnent pas et sont dangereuses. Malheureusement, il est vrai que les réparations qui ont été faites, il y en a encore eu récemment, sont dégradées rapidement. Plusieurs plaintes ont été déposées en gendarmerie à ce sujet.

**M. BELLIER** informe que sur 4 ans, pour ces jeux, la commune a dépensé 43 000.00 €. A la fois pour changer des jeux, les tapis et sur les diverses détériorations qui ont été constatées. M. BELLIER rajoute que l'ensemble des jeux sur la ville, que ce soit dans les 2 lieux cités où les écoles, font l'objet d'un contrôle annuel par une entreprise agréée, et en fonction des rapports qui sont remis, les travaux et les correctifs qui sont nécessaires sont apportés par les services techniques ou par des sociétés.

Pour les filets de protection, comme leur nom l'indique ce sont normalement des filets qui sont censés protéger pour éviter que le voisinage soit embêté avec des ballons et autres choses mais ils servent parfois à certains pour faire de l'escalade. M. BELLIER rajoute que contrairement à ce que Mme DE MIL dit la population Ecouennaise n'augmente pas, il y a toujours une centaine de naissances par an et avant d'envisager l'implantation de nouvelles aires de jeux, il serait plus judicieux d'améliorer et de sécuriser les existants avant d'envisager une éventuelle extension.

Pour améliorer la sécurité et verbaliser les contrevenants, la commune est en phase de recrutement d'un second ASVP, ce qui permettra de verbaliser un peu plus les gens qui font preuve d'un incivisme constant. M. BELLIER pense que plutôt que d'être dans une posture quasi systématique de critique, il

serait plus constructif et efficace à son avis d'aborder les éléments qui sont portés par les administrés, lors des réunions des différentes commissions de travail. C'est un lieu où chacun peut s'exprimer librement comme le faisait Mme BREIGEAT. Ensemble, nous pouvons améliorer les services et les structures à destination de la population, il serait plus intelligent et plus judicieux de la faire de cette manière-là que de poser une question orale en conseil.

**Mme DE MIL** répond que c'est Mme BREIGEAT qui faisait partie de cette commission, la question n'avait pas été posée lors d'une réunion c'est pourquoi elle la pose pendant le conseil.

**M. BELLIER** répond que lorsqu'il ne peut pas aller dans une commission, il alerte ses collègues sur les problèmes rencontrés de façon à ce qu'ils les portent à sa place. M. BELLIER pense que s'il y avait une meilleure concertation au niveau du groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen » ils pourraient porter devant les différentes commissions les problèmes constatés.

**Mme DE MIL** ne pense pas que la question ait été posée de façon critique, ce sont des choses qui ont été rapportées par diverses personnes. Ce sont des informations qui ont été collectées au cours de plusieurs semaines voire plusieurs mois. Cette question n'est pas une critique. Comme cela n'a pas été dit en commission c'est dit aujourd'hui comme ça nous pouvons travailler dessus tranquillement.

**M. VIGNES** entend bien qu'il y a des gens qui ne respectent pas le matériel mais les filets n'ont jamais été refait à sa connaissance, la porte n'a jamais été refaite et le revêtement au parc Lemaire n'a jamais été refait, le jeu qui manque n'a jamais été remis. M. VIGNES reconnaît que M. le Maire a une politique intéressante entre les projets de la Grange à Dîmes, la gendarmerie, Vygon ... mais au niveau du fonctionnement lorsque l'on fréquente la salle Simone Signoret, on ne peut pas ignorer que le parquet gondole, dans la salle de la maison des associations on ne peut pas ignorer qu'au fur et à mesure il y a des petits morceaux de bois qui s'enlèvent. On ne peut pas dire que ces problèmes soient réparés, que l'on dise qu'il y a peut-être des problèmes d'effectif pour régler ces problèmes de fonctionnement, là M. VIGNES voudra bien l'entendre mais là cela se dégrade, il y a peut-être au niveau du temps de travail du personnel qui n'a pas forcément les moyens, le temps de réparer tout ça.

**M. BARBELANE** souhaite faire une remarque au niveau des jeux. Il est également père d'enfants jeunes et il utilise le parc Lemaire. Ce sont des jeux de qualité prisés par la population, il y a énormément d'enfants qui viennent, beaucoup de jeux sont utilisés très régulièrement.

Il n'y a pas que des délinquants, il y a aussi un usage fréquent de ses installations ce qui fait qu'il y a des dégradations, de l'usure. Et pour sa part, lorsqu'il remarque des problèmes au niveau de la porte ou des poubelles, il n'attend pas un Conseil Municipal pour en parler, il en parle directement au service où à l'adjoint concerné que l'on soit dans l'opposition ou la majorité cela n'a pas de rapport.

Il n'y a pas que des délinquants, il s'agit aussi d'usure, le mercredi quand il fait beau, les jeux sont remplis, c'est très agréable, ce sont des jeux de qualité. Pour les salles, de la même manière, elles sont très prises, elles sont utilisées de manière très importante que ce soit par les associations ou les particuliers. Il y a là, aussi, une usure naturelle qui se fait. Il y a des priorités, des travaux sont prévus.

**M. le Maire** rajoute que pour une petite commune comme la nôtre de 7 500 habitants, nous sommes très bien équipés. Voire trop, il faut peut-être se poser la question de l'entretien de ces bâtiments. La baisse des dotations de l'Etat remet en question nos pratiques et Monsieur le Maire cherche des

ressources financières extérieures. Des solutions sont à l'étude notamment sur le foncier destiné aux entreprises (agrandissement de VYGON, partenariat avec VEOLIA...).

**Mme DE MIL** rappelle qu'elle n'avait pas du tout l'esprit polémique, elle est totalement d'accord avec ce qu'a dit M. BARBELANE. Il n'y a pas d'histoire de délinquance c'est juste une question de sécurité parce que les enfants peuvent être en danger. Mme DE MIL propose que nous rappelions le civisme aux gens en mettant des pancartes dans les parcs avant de dépenser de l'argent.

**M. le Maire** prend l'engagement que dans le budget qui sera préparé l'année prochaine, il sera demandé aux adjoints que la 1ère priorité soit la sécurité. S'il y a des problèmes dans les jeux, ils seront inscrits au budget.

Question orale du groupe « Les gauches citoyennes pour Ecouen », lue par M. VIGNES.

« Monsieur le Maire,

Pour quelles raisons des représentants de la municipalité (Marcel Boyer notamment) ont-ils participé aux manifestations pour obtenir sur la réalisation rapide de la ligne 17 du super-métro du Grand Paris, et en particulier sur son tronçon nord (au-delà du Bourget) et surtout la réalisation de la gare en plein champ à Gonesse ?

Cette gare n'a pour seule utilité que la desserte du projet pharaonique Europa City.

En quoi Monsieur le Maire, cette réalisation concerne-t-elle les intérêts des habitants d'Ecouen ? »

**M. BOYER** répond qu'au-delà de la polémique politique sur le projet Europa city, sur lequel chacun peut avoir son avis, il répondrait que la présence des élus de la communauté aux manifestations concernait surtout le risque que cette ligne 17 n'est pas d'existence du tout. C'est à cela que nous sommes confrontés actuellement. Le gouvernement est en train de reculer sur ce projet. Comme M. le Maire y a fait allusion tout à l'heure y a-t-il une arrière pensée concernant le Grand Paris qui voudrait absorber, entre autres, Roissy ?

La commune appartient à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et à ce titre les élus sont solidaires sur les différents projets structurants. Le développement économique autour de la plateforme aéroportuaire et notamment au Mesnil Amelot nécessite des moyens d'accès par tous les transports en commun Sud-Nord et vice-versa. Cette nouvelle ligne devrait permettre aussi de soulager la ligne D qui est surchargée.

**M. BOYER** rappelle, par ailleurs que nous avons déjà commencé à financer les travaux du Grand Paris avec une taxe particulière. C'est-à-dire que nous payons déjà et que le gouvernement aimerait arrêter dans l'œuf le projet. On nous répondra, comme par ailleurs, que nous ne sommes pas concernés mais que nous devrions nous préoccuper plutôt des flux transversaux, à cela M. BOYER répond que nous intervenons depuis plusieurs années sur 2 sujets : l'interconnexion entre la ligne

269 et le 9518 aux alentours d'Attainville. Le 269 s'arrête à 400 m de la ligne 9518 qui relie Cergy à Roissy, d'un côté nous pouvons atteindre les universités et de l'autre le travail du côté de la plateforme de Roissy. Il est également demandé en ce moment le prolongement de Filéo depuis Villiers le Bel jusqu'à Ecouen afin de nous permettre d'avoir un nouvel accès. Ces différentes interventions ne sont pas exclusives les unes des autres, les liens communs étant, l'accès à l'emploi et au pôle universitaire.

**M. VIGNES** rajoute qu'il n'est pas opposé à la ligne 17, c'est la fabrication de toutes pièces pour des projets libéraux que l'on connaît sur Europa city que l'on va construire une gare en plein champ. En tant qu' élu de gauche, il se bat pour que la gare soit au service de la population. Il faut de nouvelles gares mais elles doivent être dans le centre des quartiers, en centre-ville. Cette gare est une sorte de chantage faite aux élus, si on a pas la gare, on supprime la ligne. Battons-nous pour qu'il y ait la ligne au service de la population sans pour autant subir ce chantage d'une construction d'une gare en plein champs.

**M. BOYER** répond que dans la démarche des élus qui se sont rendus à ces différentes manifestations, il n'est pas question de faire un chantage à qui que ce soit. L'objectif n'est pas de préserver absolument le projet dont on ne sait pas si tout le monde en est un partisan ou pas. Nous n'allons pas exposer ici autour de cette table les points de vue des uns ou des autres. Chacun peut avoir un point de vue sur la pertinence ou non du projet Europa city. Il n'empêche que cette ligne n'a pas pour objectif unique de desservir cet endroit, elle doit s'arrêter au Bourget, à la Platerforme, au Mesnil Amelot. M. BOYER ne croit pas que nous puissions faire un excès de fixation sur ce sujet et ne pas être solidaire de collègues qui ont besoin de ce trajet.

**M. BOYER** a été interpellé directement sur internet après qu'il ait mis une photo de cette manifestation où il y avait plusieurs élus dont un élu communiste de Villiers le Bel avec qui il s'entend très bien, ils étaient tous présents pour préserver ce projet même s'il ne nous concerne pas directement. C'est la solidarité intercommunautaire qui nous amène à faire ce genre de manifestations et M. BOYER espère que ses collègues feront de même s'ils étaient appelés à une manifestation qui nous concernerait plus directement.

**M. PIN** ne comprend pas en quoi les discussions sur Europa city ont un caractère politique, il aimerait bien qu'on le lui explique. Contrairement à ce qu'il vient d'être dit l'écart de la ligne 17 pour faire une gare dite à Gonesse, mais en réalité en plein champs, est uniquement motivé pour pouvoir mettre en œuvre la réalisation d'Europa city et nous sommes, dans ce cas-là, dans un cas qui est presque identique au scandale de la gare TGV de Marne la Vallée pour Eurodisney.

Nous pouvons effectivement tenir des arguments pour dire que cette ligne 17 a un intérêt au-delà même du Bourget mais M. PIN ne voit pas en quoi elle permettrait de délester la ligne D parce qu'elle ne passe pas du tout au même endroit. Ce qui compte avant tout c'est de savoir si l'on est ou non dans un cadre où les transports sont au service des populations ou au service des promoteurs.

**M. BOYER** est d'accord pour dire que les transports en commun sont au service des populations, si on emmène du personnel, des travailleurs, des ouvriers jusqu'à des plateformes économiques on sert d'un côté les personnes qui travaillent et de l'autre forcément les entreprises. Il n'y a pas de choix différent de ce domaine-là, M. BOYER ne pense pas que les intérêts s'opposent. M. BOYER rajoute que lorsqu'il parle de dossiers politiques, il y a surtout derrière l'opposition du projet Europa city un groupe de personnes (M. BOYER précise qu'il respecte leur point de vue et qu'il ne porte pas

de jugement) qui sont motivés uniquement par la protection de l'espace agricole dans son entièreté tel qu'il est actuellement. Cela est une démarche politique de la part de ces personnes.

Plus de son jusqu'à la fin de la vidéo.

VU PAR NOUS, BERNARD ANGELS, MAIRE DE LA COMMUNE D'ÉCOUEN,

POUR ETRE AFFICHE LE 15 DECEMBRE 2017

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2121-39 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire,

**Bernard ANGELS**